

**aide à la résolution des conflits et lutte contre le harcèlement
mise en place de la cellule ARC dès le 1^{er} mars 2009**

Adopté par le Conseil communal l'été dernier, le dispositif pour gérer les conflits et lutter contre le harcèlement psychologique et sexuel au sein de l'administration sera mis en place dès le 1^{er} mars 2009. Composée de deux responsables et d'une secrétaire, la cellule d'aide à la résolution des conflits et de lutte contre le harcèlement (ARC) sera chargée de développer des mesures préventives, prodiguer des conseils, conduire des médiations et des concertations et décider, au besoin, d'ouvrir une enquête. Jarmila Looks, Julien Perriard et Laurence Rieben ont été engagés pour mener à bien cette tâche.

Le 3 juin 2008, le Conseil communal a approuvé la proposition municipale de créer une nouvelle structure pour gérer les conflits et lutter contre le harcèlement psychologique et sexuel au sein de l'administration communale (rapport-préavis 2008/05). Répondant à une motion du conseiller communal Philippe Vuillemin, la mise en place de la cellule d'aide à la résolution des conflits et de lutte contre le harcèlement (ARC) sera effective au 1^{er} mars 2009.

Pour mener cette tâche, la Municipalité a choisi deux responsables, Jarmila Looks et Julien Perriard, qui prendront leurs fonctions début mars. Dès le 15 avril, Laurence Rieben assurera le secrétariat du nouveau dispositif. Au bénéfice d'un master en droit suisse et d'un diplôme en médiation, Jarmila Looks a travaillé auprès de l'Institut suisse de droit comparé avant d'ouvrir un cabinet en tant que médiatrice et coach. Julien Perriard est au bénéfice d'un master en psychologie du travail et d'une formation complémentaire en santé et sécurité au travail. Il était auparavant actif auprès de l'inspection du travail de l'Etat de Genève, en charge notamment des plaintes pour harcèlement.

La cellule ARC sera chargée de développer des mesures préventives, prodiguer des conseils individuels, conduire des médiations et des procédures de concertation et décider, si la gravité de la situation l'exige, l'ouverture d'une enquête. Un accent particulier sera mis sur les mesures préventives, par le biais de campagnes de sensibilisation auprès du personnel et de la formation des cadres. L'expérience dans ce domaine a en effet démontré l'efficacité de déceler et traiter les situations de manière précoce, avant qu'elles ne débouchent sur des formes particulièrement fortes de conflits telles que le harcèlement. Des échanges d'informations et d'expériences seront instaurés avec d'autres structures dont la mission est semblable, notamment le "groupe Impact" du canton de Vaud.

La cellule ARC traitera tous les cas qui lui seront soumis, dans des délais brefs et de façon neutre et professionnelle. Elle sera indépendante du reste de l'administration, rattachée directement à la délégation municipale aux affaires du personnel. Les trois premières années, la cellule fera l'objet d'une évaluation afin de s'assurer de son adéquation avec les besoins de l'administration. Un montant de 350'000 francs a été inscrit au budget 2009 pour financer le fonctionnement de la cellule.

Administration générale et finances

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00
- Valérie Berset Budde, déléguée à l'égalité et à la qualité de vie au travail, 021 315 23 61

Lausanne, le 24 février 2009



Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch